

**COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017**

**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 24**

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON.

**Votants : 27**

**Conseillers absents - excusés : Marie-José AMAH, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jean-Yves SAUSEY. Sylvaine SCAGLIA.**

**Procurations : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Pascal PELINSKI,  
Marie-Claire D'AGOSTINO à Bertrand KLING,  
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS.**

**Secrétaire de séance : Baptiste PAVOT**

**Date convocation : 13 octobre 2017**

**N° 2017-086**

**Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2012  
12 rue du Général De Gaulle**

**Rubrique : 7.5.2**

**Rapporteur : Elisabeth LETONDOR**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la rue du Général De Gaulle, par délibérations du conseil municipal en date des 29/06/2011 et 22/09/2011.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façade déposée par Mme Marie-Anne BOURGUIGNON (syndic) pour un immeuble sis 12 rue du Général De Gaulle.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement durable réunie le 5 octobre 2017, après avoir procédé à la levée des réserves, a émis un avis favorable et propose au conseil municipal, au vu du dossier présenté, de fixer la prime comme suit :

Prime de 3 200 euros correspondant à :

- 1 600 euros pour la façade (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 7 920 euros, prime plafonnée à 1 600 euros en application du règlement d'octroi),
- 1 600 euros pour le pignon (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 10 780 euros, prime plafonnée à 1 600 euros en application du règlement d'octroi),

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune pour le ravalement de l'immeuble sis 12 rue du Général De Gaulle à Mme Marie-Anne BOURGUIGNON (syndic) pour le montant sus indiqué.**

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017 de la commune.



Le Maire,

Bertrand KLING